

Blättel

infos

AVRIL 2015 n°25

- Biblisheim
- Dieffenbach-lès-Woerth
- Durrenbach
- Eschbach
- Forstheim
- Froeschwiller
- Goersdorf-Mitschdorf
- Gunstett
- Hégeney
- Kutzenhausen
- Lampertsloch
- Langensoultzbach
- Laubach
- Lembach-Mattstall
- Lobsann
- Merkwiller-Pechelbronn
- Morsbronn-les-Bains
- Niedersteinbach
- Oberdorf-Spachbach
- Obersteinbach
- Preuschdorf
- Walbourg
- Wingen
- Woerth



Le dossier :
La communauté de commune s'engage pour le thermalisme

© C. Pedrotti





Il ne me semble pas inutile de rappeler que la mission première d'une communauté des communes consiste à maintenir et développer l'activité économique de son

territoire. Le thermalisme s'avère évidemment être une des priorités de son action. La cure de Morsbronn-les-Bains n'est-elle pas le deuxième employeur de notre collectivité intercommunale ?

L'arrivée de Valvital constitue une grande chance non seulement pour nous, parce que cette entreprise familiale affiche une belle santé financière, qu'elle fait partie du groupe de tête des entreprises thermales françaises mais aussi et surtout parce que son président M Riach manifeste clairement sa volonté de développer cette activité notamment et surtout à Morsbronn-les-Bains. Valvital aura besoin de nouveaux locaux pour son activité et son attractivité. L'appui logistique et financier des partenaires classiques d'un tel projet n'est dans ce cadre pas seulement souhaité mais clairement nécessaire.

En accélérant le processus d'achat des 10 ha de terrain manquant du périmètre de la zone thermale, la communauté des communes affiche sans détour sa volonté de soutenir Valvital qui semble-t-il n'envisage pas simplement d'investir dans une structure de fonctionnalité mais aussi dans de l'hébergement. Nous sommes là au cœur des préoccupations qui sont les nôtres depuis des années. Les efforts de notre collectivité seraient pourtant un peu vains s'ils n'étaient pas accompagnés par une volonté déterminée des logeurs de notre secteur d'améliorer leurs équipements. Les investissements consentis ces dernières années par l'un ou l'autre prestataire de la place sont, à ce titre-là, exemplaires.

Avec nos musées, certes petits mais si précieux pour la connaissance de notre histoire, avec nos châteaux-forts, mythiques sentinelles veillant sur les nombreux randonneurs de la vallée, avec notre gastronomie si riche et si variée, avec le Didiland voisin, un établissement thermal et thermoludique flambant neuf peut constituer un formidable atout pour notre développement touristique maîtrisé et durable. Valoriser notre eau, c'est valoriser notre patrimoine.

Charles Schlosser
Vice président
Maire de Lembach

La communauté de communes poursuit son engagement pour le thermalisme

Une activité maintenue à Morsbronn-les-Bains

En 2012, après l'annonce par l'UGECAM de vouloir vendre la partie «cure thermale» à Morsbronn-les-Bains, les élus de la communauté de communes se sont rapidement positionnés pour défendre et protéger l'activité thermale (voir journal intercommunal N°20 de juin 2013).

Fin 2013, l'UGECAM décide de retenir l'offre du groupe ValVital. ValVital devient donc propriétaire dès 2014 des forages et de l'autorisation de les exploiter, des terrains d'assises des forages, d'un terrain de 1,62 ha à l'arrière du parking et de la clientèle. Actuellement, et jusqu'à fin 2018, ValVital utilise en location les locaux de l'ancien établissement. En 2019, Valvital devra s'installer dans ses propres locaux.

En 2014, Morsbronn-les-Bains a accueilli 3860 curistes (soit 5,5 % de plus qu'en 2013).

L'UGECAM continue à exploiter et à développer le «CERRAN», Centre de rééducation et de réadaptation d'Alsace du Nord.

Ce centre «accueille des patients adultes atteints de troubles nutritionnels et métaboliques, de pathologies neurologiques, traumatologiques ou orthopédiques et nécessitant des soins de suite et de réadaptation avant un retour à domicile ou dans une structure adaptée». Il bénéficie d'une réputation particulière pour le traitement de la fibromyalgie. En hôpital de jour, des maladies nutritionnelles et métaboliques sont soignées. Pour le développement de cette dernière unité, des locaux provisoires ont été installés en 2013, dans l'attente du déménagement des activités thermales.

Le CERRAN en quelques chiffres :

- > 30 places en hôpital de jour
- > 97 lits d'hospitalisation complète
- > près de 180 salariés
- > plus de 1500 patients pris en charge chaque année
- > 32000 journées/an en hospitalisation complète
- > 8000 journées/an en hospitalisation de jour

Le Centre de rééducation et de réadaptation d'Alsace du Nord (CERRAN) dispose également d'un établissement à Niederbronn-les-Bains

Quel est le rôle de la communauté de communes ?

La communauté de communes s'engage depuis de longues années à mettre en place les outils susceptibles de maintenir et de développer l'activité thermale, que ce soit sur le plan de l'animation touristique, économique ou sur un plan plus technique.

L'office de tourisme intercommunal (OTI) Sauer-Pechelbronn mobilise les logeurs (propriétaires de chambres, meublés, hôteliers...) à Morsbronn-les-Bains et environs, pour qu'ils soient référencés dans les outils de communication de ValVital (dont une centrale de réservation). L'OTI souhaite également inciter à la création/réhabilitation de logements pour curistes. Un point d'accueil touristique fonctionne très régulièrement dans les locaux de la cure, pour renseigner et accompagner les curistes.

La communauté de communes se place également en facilitateur dans les contacts avec les collectivités partenaires que sont le Conseil départemental ou la Région Alsace.

Enfin, elle mène depuis plusieurs années des réflexions sur un projet d'aménagement d'un pôle thermal.

Une politique d'ensemble volontariste

Ces dernières années, la communauté de communes a investi dans différents équipements dont l'objectif est de rendre «le pôle thermal» de Morsbronn-les-Bains très attractif pour des investisseurs.

- > La chaufferie «L'écorce» et de son réseau de chaleur font bénéficier aux bâtiments raccordés d'une énergie à un coût très intéressant. La cure thermale en est le plus grand client.
- > La réhabilitation de la promenade thermale, effectuée cet hiver, rend le cadre de vie de la commune plus attrayant. Cette promenade sera agrémentée d'espaces verts et de panneaux expliquant l'origine du thermalisme sur notre territoire.
- > La pose de fourreaux pour la fibre optique permet dès aujourd'hui à l'UGECAM et à Valvital de bénéficier de débits internet très importants.
- > L'acquisition de l'ancien restaurant de la Gare rend disponible du foncier et des locaux, à réhabiliter pour des investisseurs privés. Cette réflexion globale a ainsi préparé le projet central.

Le projet de zone d'activités thermale

La communauté de communes acquiert des terrains pouvant être rapidement mis à disposition d'opérateurs privés. Cette zone située entre la route de Griesbach et la route de Froeschwiller forme un ensemble de 19,9 hectares. La CCSP est déjà propriétaire d'environ 9 ha.

Les acquisitions de terrains

À ce jour, certaines acquisitions sont bloquées, notamment par la difficulté de trouver les héritiers en succession.

Afin de débloquer cette situation, la CCSP devra avoir recours à une déclaration d'utilité publique dont le dépôt auprès du préfet est prévu au 2^e trimestre 2015.

Si vous êtes propriétaire d'un terrain dans cette zone, vous pouvez contacter M. Till Harres au 03 88 90 77 65 ou par mail : till.harres@sauer-pechelbronn.fr

Les aménagements

Les terrains acquis formeront une zone d'activités thermale / touristique qui sera aménagée par la CCSP pour accueillir de nouvelles activités. De tels espaces sont très recherchés par les investisseurs qui ne souhaitent pas se lancer dans des procédures d'acquisitions foncières souvent très longues.

Sur cette zone, l'implantation de trois éléments est envisagée :

- > la nouvelle cure thermale, thermal-médical, «cœur du métier», pour le déplacement de la cure thermale
- > un équipement thermal bien-être / loisirs (piscine/ SPA...) à définir,
- > des hébergements touristiques susceptibles d'accueillir des groupes en car, ce qui aujourd'hui est un réel manque sur notre territoire. Ces hébergements permettront également à Valvital et à tout investisseur d'augmenter leur clientèle.

Une étude environnementale, menée en 2013-2014 a permis de constater que sur cette zone, les enjeux environnementaux sont très limités. Le talweg, présentant une zone humide, sera préservé de toute construction. Sur les prairies et pâtures vivent un certain nombre d'oiseaux protégés ; les constructions futures n'impacteront pas leur habitat. En effet, le plan des aménagements et constructions a été revu afin d'utiliser seulement les parties sans enjeu environnemental.

Projet de la zone : implantations possibles





INTERVIEW DE M. BRUEZ, directeur du développement de Valvital



Qui est le Groupe Valvital ?

- > Le Groupe Valvital est un groupe familial spécialisé dans le thermalisme et les activités de bien-être. Il s'agit du deuxième groupe thermal français.
- > Créé il y a 25 ans par Bernard RIAC, ce groupe gère aujourd'hui 11 établissements thermaux, 1 centre thermoludique et 3 résidences hôtelières.
- > Son activité représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 millions d'euros et emploie plus de 600 personnes (permanents et saisonniers).

Pourquoi avez-vous souhaité vous installer dans le Nord de l'Alsace, à Morsbronn-les-Bains et Niederbronn-les-Bains ?

Notre implantation en région Alsace obéit à plusieurs raisons. Tout d'abord, notre Groupe poursuit sa stratégie de croissance externe en étudiant toute reprise possible dans le Thermalisme en France. Nous avons donc étudié avec intérêt ces nouvelles destinations, qui sont les seuls établissements thermaux agréés en Alsace.

Aussi, le potentiel et la qualité de ces établissements nous ont convaincus de les reprendre.

Ils bénéficient d'atouts importants qui, une fois relayés sur le plan commercial, doivent permettre d'augmenter sensiblement la fréquentation du nombre de curistes (aujourd'hui Niederbronn les Bains : 2170 curistes, Morsbronn les Bains 3860 curistes).

Les points forts sont sans aucun doute, le professionnalisme des équipes et des intervenants, la spécialisation «Rhumatologie» qui concerne 80% des cures en France, la convivialité que l'on rencontre dans les établissements et un environnement naturel privilégié et authentique offert par les deux stations thermales.

Quels sont vos projets dans les années à venir sur le site de Morsbronn-Les-Bains ?

Nous souhaitons réaliser pour 2019, un nouveau complexe thermal qui devra trouver sa place à proximité de son emplacement actuel. La programmation de ce dernier est encore en cours, mais dans les grandes lignes, ce projet doit permettre de traiter plus de 10000 curistes par an et proposera également des prestations «forme-bien être-santé» profitant de l'eau minérale naturelle.

En parallèle, et pour les deux stations, nous allons lancer une étude médicale visant à démontrer l'efficacité des eaux minérales naturelles pour le traitement d'autres affections que la rhumatologie, par exemple :

- phlébologie,
- voies respiratoires,
- affections digestives.

Nous comptons ainsi augmenter l'attractivité des établissements et faire connaître davantage l'Alsace Thermale !



Brèves

communauté de communes...

Distinction du projet bat'innovant dans le programme «100 constructions publiques en bois local».

Lors du colloque intitulé «Du projet démonstratif à la généralisation du bois local» organisé par la Fédération Nationale des Communes Forestières et le Conseil général de l'Hérault le 22 janvier 2015 à Montpellier, le projet bat'innovant a été distingué avec d'autres projets nationaux dans le cadre du programme «100 constructions publiques en bois local».

ECONOMIE-TOURISME

LES CHANTIERS EN COURS

Bat'innovant – la construction des deux maisons avancent à grands pas !

Le bâtiment innovant qui se construit à Preuschdorf a pour vocation d'être démonstrateur dans l'utilisation des bois de nos forêts, en particulier du hêtre et du pin sylvestre. Afin de promouvoir les techniques mises en œuvre, en particulier le lamellé-collé de hêtre, la communauté de communes et ses partenaires seront présents prochainement à certains salons :

> Le 16 avril à 14h au forum bois construction à Nancy, lors d'un atelier consacré à la construction en hêtre.



Retrouvez l'actualité du bâtiment sur le site batinnovant.sauer-pechelbronn.fr

Maison Rurale de l'Outre-Forêt, le chantier avance



Couverture du nouvel accueil

Isolation de la laiterie

Nouvel espace accueil

Isolation de la salle de classe

Salle de réunion

Itinéraires cyclables, le maillage se poursuit



Réhabilitation de la promenade thermique



Réalisation de l'itinéraire cyclable vers Oberdorf-Spachbach

Itinéraires cyclables, leurs réalisations avancent

La communauté de communes a décidé, il y a quelques années, de se lancer dans un programme complet de réalisations d'itinéraires cyclables sur tout le territoire. Ce programme a déjà vu la réalisation de plusieurs itinéraires :

- > La piste cyclable reliant le village de Walbourg et le quartier gare a été la première réalisation.
- > Un itinéraire cyclable entre le parc économique de la Sauer à Eschbach, via Eschbach et Hégeney pour rejoindre Morsbronn-les-Bains a été achevé fin 2014.
- > La promenade thermale le long de la RD27 a été réhabilitée pour en faire un cheminement piétonnier/cyclable.
- > Le lien a été fait entre la promenade thermale et la piste cyclable
- > Une voie d'1,50m a été créée entre Oberdorf-Spachbach et la piste cyclable le long de la RD27.

De nombreuses autres études sont en cours :

- > L'avant-projet pour la réalisation de l'itinéraire cyclable reliant Kutzenhausen à Woerth (via Merkwiler, Preuschorf, Mitschdorf et Goersdorf) est en cours de finalisation et sera présenté en conseil communautaire au mois d'avril. Les travaux pourraient démarrer avant l'été.
- > L'itinéraire cyclable reliant Froeschwiller-Forstheim et Laubach est également en cours d'étude.
- > En partenariat avec la communauté de communes de l'Outre-Forêt, 2 itinéraires ont été validés politiquement entre Sultz-sous-Forêts et Kutzenhausen (création de bandes cyclables

sur la RD28) et entre Lobsann et Sultz-sous-Forêts (via le Steinacker). Les études techniques et environnementales sont en cours.

- > Les études viennent de commencer pour la réalisation de l'itinéraire cyclable entre Biblisheim et Durrenbach sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, de l'itinéraire entre la RD27 et Gunstett et de l'itinéraire entre Goersdorf et Dieffenbach-lès-Woerth. La date de réalisation n'est pas encore connue. Elle dépendra notamment des dossiers environnementaux que les services de l'Etat nous imposeront (réponse connue au courant au mois d'avril).
- > L'itinéraire entre Langensultzbach et la piste cyclable le long RD27 a dû être modifié suite à une modification de tracé liée à des problèmes d'acquisitions foncières.
- > Les études environnementales sont en cours concernant les itinéraires cyclables du secteur Nord entre Lembach, la vallée du Steinbach et l'Allemagne. En effet, la présence de nombreuses zones protégées nous oblige à étudier toutes les possibilités de tracés afin de limiter au maximum l'impact environnemental ainsi que les surcoûts qui pourraient être liés.

En parallèle de la réalisation des itinéraires, une signalisation, appelée jalonnement, va être mise en place. Ce jalonnement permettra de signaler les tracés des circuits touristiques, les lieux touristiques, les points de ravitaillement, les commerces, ... De nombreux points de repos seront également mis en place le long des axes principaux.

ÉCONOMIE

4 nouvelles installations sur le Parc économique de la Sauer à Eschbach

- > **Loraltec (SARL) - REA Plasnet** au 4, rue de l'étang
www.loraltec.com

Loraltec est une société ayant pour activités la fourniture et la pose de rayonnage, stockage, plateforme, cloisons, équipements, bacs plastique.

- > REA Plasnet est une société spécialisée dans la vente de rayonnage alimentaire.

- > **PRO K AIR – TIKALOC – LOOK-IT – TOOYOO**
2, rue des roseaux - www.tikaloc.fr

Négoce, mise à disposition et location de matériel de supports de communication et de matériel ludique

- > **GEFC Ernewein**

2, rue des Joncs - www.gefc.fr

Entreprise artisanale, spécialisée dans la réalisation de charpente traditionnelle.

- > **THERMOROSSI**

4, rue des Joncs - www.thermorossi.fr

Fabricant Italien de renommée mondiale, Thermorossi propose une gamme complète de solutions de chauffage à granulés de bois et à bûches



ENVIRONNEMENT

Jardinier pour la biodiversité 2015

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord mène depuis 2013 un programme visant à mettre en avant les amateurs qui s'investissent dans un jardin naturel, créant des refuges de biodiversité, abandonnant définitivement l'usage d'herbicides ou de produits phytosanitaires.

Un programme de manifestations et ateliers pratiques permettra au grand public de découvrir des actions liées au jardinage écologique.

Par ailleurs, un concours du jardin accueillant le plus de biodiversité sera lancé.

Si vous êtes jardinier amateur, n'hésitez pas à vous informer sur le programme et sur les modalités d'inscription au concours en visitant le blog :
<http://jardinierpourelabiodiversite.over-blog.com/>

Rappelle

on vous rappelle, explique

LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DU TERRITOIRE ET LA FORMATION CONTINUE

Devenir assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans (avec la possibilité d'avoir une dérogation pour accueillir 2 enfants supplémentaires). Elle assure l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps pendant lequel ils lui sont confiés.

Avant tout accueil d'enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel et atteste que toutes les conditions sont réunies pour l'accueil de jeunes enfants. Il est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

A l'issue de l'obtention de son agrément, l'assistant(e) maternel(le) doit suivre une formation d'une durée de cent vingt heures, dont soixante doivent obligatoirement être réalisées avant l'accueil du premier enfant. Les soixante heures restantes peuvent être effectuées dans les 18 mois qui suivent ce premier accueil.

Après la formation, l'assistante maternelle doit obligatoirement présenter l'épreuve de l'unité professionnelle « prise en charge de l'enfant au domicile » du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (CAP). La réussite ou l'échec à l'examen n'ont aucune incidence sur le maintien et le renouvellement de l'agrément.

L'accès à la formation continue pour l'assistant(e) maternel(le)

En cours d'emploi, l'assistant(e) maternel(le) employé(e) par un parent employeur a aussi accès à la formation professionnelle continue comme tout autre salarié. La réforme de la formation professionnelle, applicable depuis le 1er janvier 2015, prévoit la mise en place d'un CPF (compte personnel de formation) pour toutes les personnes en activité ou en recherche d'activité ; ce nouveau dispositif vient en remplacement du DIF (droit individuel à la formation).

La Branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur a pris la mesure de cette réforme en aménageant le plan de formation, cela afin de garantir l'accès de tous les assistants maternels à l'offre prioritaire de formation.

Le rôle facilitateur du RAM

L'une des missions des Relais Parents/Assistants Maternelles (RAM) étant de contribuer à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et de les sensibiliser aux besoins de formation continue, le RAM du territoire (service situé dans les locaux de la communauté de communes et géré par l'AASBR : Association d'Action Sociale du Bas-Rhin), en partenariat avec les RAM de deux territoires voisins (communauté de communes de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg) proposent de renseigner les professionnel(le)s sur les formations proposées, les démarches à suivre puis centralisent les demandes, permettant ainsi aux professionnel(le)s l'accès à diverses sessions de formation sur le territoire ou territoire voisin, évitant des déplacements trop éloignés du domicile.

Pour ce faire, l'assistant(e) maternel(le) doit obtenir l'accord d'un de ces parents employeurs qui devient « employeur facilitateur ». En effet, même si cette dernière a la possibilité, comme tout salarié, de partir en formation durant son temps de travail, les assistant(te)s maternel(le)s du territoire ont fait le choix de le faire hors de leur temps de travail, (le samedi) afin de ne pas perturber l'accueil des enfants.

L'implication des assistant(es) maternel(les)

Différent(e)s assistant(te)s maternel(le)s du territoire ayant conscience de l'importance de la formation continue et souhaitant développer leurs savoirs-faire, renforcer leurs connaissances et compétences, faire reconnaître la qualité de leur travail, et perfectionner leurs pratiques professionnelles en apprenant notamment de nouvelles techniques, s'engagent régulièrement dans une ou plusieurs formations.

En voici quelques exemples :

- > Gérer les situations difficiles de l'enfant ;
- > Favoriser la relation avec les enfants et leur famille ;
- > Gestion du stress et relaxation ;
- > Initiation à l'informatique et internet.

Si vous êtes assistant(e) maternel(le), et souhaitez suivre une formation, ou si vous êtes parent employeur et souhaitez motiver votre salarié(e) à partir en formation, n'hésitez pas à contacter le RAM de votre territoire au 03 88 90 77 78.

Vous pouvez consulter la liste des formations prioritaires proposées aux assistant(e)s maternel(le)s sur :
<http://www.iperia.eu/>



MUSEE FRANCAIS DU PETROLE

Merkwiller-Pechelbronn

**A la découverte de Pechelbronn :
berceau mondial de l'industrie du pétrole !**

Déjà le paysan de la fin du Moyen Age savait que la terre était imprégnée d'une substance huileuse qu'il avait appris à utiliser pour graisser outils et charrettes, et pour des usages médicaux. L'extraction systématique de ce produit remonte à la première moitié du 18^e siècle et durera jusqu'en 1970.

La première mention écrite (1498) indique que les paysans écopaient le brut sur des mares huileuses. Par la suite, on récupère des sables bitumineux à flanc de coteaux puis par des puits de mine. Ces sables étaient plongés dans de l'eau bouillante. La graisse produite par la séparation d'avec le sable et l'eau était ensuite purifiée dans des cuves portées à haute température.

En 1813, on effectue un premier forage de recherche à l'aide d'une tarière manuelle. Ensuite des forages mécaniques permettent d'atteindre de plus grandes profondeurs pour atteindre le brut liquide (par exemple 400 mètres en 1879). Ce qui permet la récupération par pompage.

Durant la Première Guerre mondiale (1917), les besoins en huile minérale s'accroissent : on développe un système de récupération de brut liquide en profondeur (jusqu'à 400m.) par galeries de mines. Les deux méthodes d'exploitation par mines et par pompage ont coexisté jusqu'à la fin de l'exploitation.

Pechelbronn a vu se succéder des générations d'hommes innovateurs : la famille Le Bel, Jean-Baptiste Boussingault, De Chambrier, les frères Schlumberger... L'aventure est aussi celle des milliers de travailleurs (jusqu'à 3500) qui s'y sont succédé : mineurs, foreurs raffineurs, et tous les autres qui ont fait vivre le site.

Le Pays de Pechelbronn a été profondément marqué par cette aventure et reste aujourd'hui connu du monde entier : par la naissance de l'Institut Français du Pétrole, la formation de nombreux maîtres-sondeurs, et la naissance de sociétés. Les grands noms de l'industrie pétrolière comme la marque ANTAR, d'autres plus récemment comme les sociétés SHELL, ELF-SNEA, et TOTAL restent intimement liés à Pechelbronn.



**La visite du musée :
entre techniques,
premières mondiales et
saga historique !**

Le musée permet après une projection vidéo (film d'accueil en version française, allemande, anglaise et LSF) de découvrir un panorama complet sur la formation géologique de cette huile et ses usages inattendus : embaumement des momies, remèdes, construction. Les évolutions de l'exploitation, forage à battage ou raky, forage rotary, pompes à balancier tout autant que le travail des mineurs y sont dévoilés, ainsi que les progrès de la prospection depuis 1927. La transformation du brut et les usages des produits raffinés sont également développés. On aborde aussi les énergies renouvelables comme la géothermie ...

7 bornes vous permettent de découvrir les archives filmées de Pechelbronn et d'approfondir les diverses thématiques.

Pour les enfants : un jeu est en accès libre durant toute la saison : La malle « Pétrole y es-tu ? »...

Les animations !

Le musée ne propose pas uniquement la visite de ses locaux d'exposition permanente mais également des animations diverses, notamment en direction des familles et des enfants.

Des circuits pédestres à la découverte des sites extérieurs, des sorties et visites à thèmes (scientifiques, historiques, patrimoniaux, ludiques...), des randonnées, des ateliers scientifiques ou artistiques, des conférences... Chaque année le musée organise une ou plusieurs expositions temporaires (et certaines délocalisées). Des visites adaptées à divers handicaps sont également possibles.

Demandez le programme de la saison en cours !

Renseignements, réservations, contacts : Musée Français du Pétrole

4 rue de l'École - 67250 Merkwiller-Pechelbronn
(à 20 mn au nord de Haguenau, direction Wissembourg - traverser Sultz sous Forêts puis direction Woerth, à Merkwiller au carrefour direction de l'église et des écoles)

Ouvertures : d'avril à octobre les jeudis, dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h (Groupes de +10 pers : toute l'année sur réservation)

- Tél. et fax. : 03 88 80 91 08
- Mail : musee.petrole@musees-vosges-nord.org
- Site : www.musee-du-petrole.com ou www.musee-petrole.webmuseo.com

CE QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La collection du musée est propriété de la communauté de communes. A ce titre, elle participe à la conservation mutualisée portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, qui met une conservatrice à disposition du musée. Celle-ci aide et conseille (par exemple) sur la muséographie, l'enrichissement de la collection, les manifestations communes.